

AR Prefecture

006-280600529-20220407-2022_074-AR

Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022

- Madame Marie GENOT
Représentante du personnel à la CAP de Catégorie C à la mairie de Mandelieu-la-Napoule - Brigadier-chef principal ;
- Monsieur Christian BONGIOVANNI
Chef de service de police municipale à Carros ;
- Monsieur Olivier CASES
Chef de service de police municipal de 1^{ere} classe à la mairie de Saint-Laurent-du-Var - Directeur du pôle de police municipale ;
- Monsieur Gérard CARACCI
Psychologue ;
- Madame Agnès DURET-LANGLOIS
Psychologue clinicienne, Expert Psychocriminologue et profilage auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

Madame Valérie PREMOLI, Adjointe au Maire de Villeneuve-Loubet, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 07 avril 2022



Le Président

Philippe PRADAL

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.